

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 28 septembre 2023  
Délibération n°2023-24

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 10  
Représentés : 2

**Votes :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Absentions :

**Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 22 septembre 2023 (par mail)**  
**Date d'affichage de la convocation : vendredi 22 septembre 2023**

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Gaëlle ROUX- MENON, Yves LEBORGNE, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD

**Absents :** Séverine RAMON

**Absents excusés :** Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL

**Pouvoirs :** Bernard TREMOULET à Claudie BERARD, Florence LAUSSEL à Catherine DUSCHA

**Secrétaire de séance :** Yves LEBORGNE

**Accord de principe pour la réalisation d'une étude d'opportunité à un projet de centrale photovoltaïque au sol sur terrain privé**

La société ENOVA ENERGIE a un projet de parc solaire sur un terrain privé du territoire de la commune, situé au lieu-dit « Corrougnouse », parcelles G 27, 28, 29, 30 et 224, pour une surface globale d'environ 32 ha.

La définition précise et définitive du projet ainsi que sa faisabilité nécessitent la réalisation d'études techniques et environnementales plus approfondies et également une concertation locale élargie. La société ENOVA ENERGIE sollicite par conséquent l'accord de principe de notre collectivité pour l'étude de ce projet.

Le conseil municipal est amené à donner un avis sur l'étude de l'installation de ce parc solaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

ARTICLE 1 :

- Le conseil Municipal donne son accord pour le lancement d'une étude d'opportunité pour analyser les impacts d'une éventuelle centrale photovoltaïque au sol porté par la société ENOVA ENERGIE .

Cette étude d'opportunité doit être élaborée et complétée par la démarche initiée par la DREAL.

ARTICLE 2 :

- Le conseil municipal autorise monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour le lancement de cette étude d'opportunité.

Fait à ARGELLIERS, le 28/09/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 03/10/2023

Après affichage le 03/10/2023

Le Secrétaire  
Yves LEBORGNE



Le Maire  
Pierre AMALOU

